

Les personnels de l'académie de Montpellier en janvier 2019

NOTE D'INFORMATION

N° 2018-07

Version au 29/05/2019

En janvier 2019, 46 003 personnes sont rémunérées dans l'académie de Montpellier au titre de la mission enseignement scolaire. Les personnels sont répartis à 41 % dans le département de l'Hérault, 27 % dans le Gard, 16 % dans les Pyrénées-Orientales, 12 % dans l'Aude et 4 % en Lozère. Près de 77 % des agents de l'académie sont des enseignants.

Pour information : depuis janvier 2016, les notes d'information des personnels de l'académie (hors Andorre) se font sur la base des fichiers de bulletins de salaire. Le périmètre est donc plus large que précédemment puisque tous les contrats à durée déterminée sont recensés qu'ils soient de quelques jours ou de plusieurs mois.

LES PERSONNELS RÉMUNÉRÉS PAR L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER – JANVIER 2019

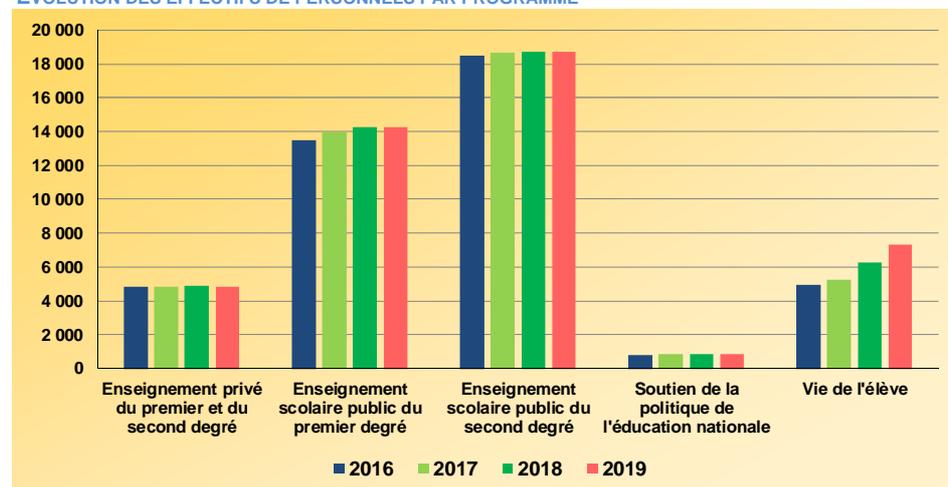
Programmes	2019	Rappel 2018
139 - Enseignement privé du premier et du second degré	4 837	4 885
140 - Enseignement scolaire public du premier degré	14 258	14 248
141 - Enseignement scolaire public du second degré	18 704	18 694
214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale	882	880
230 - Vie de l'élève	7 322	6 233
Total mission enseignement scolaire	46 003	44 940

Des effectifs en progression

En janvier 2019, l'académie de Montpellier a rémunéré 46 003 personnes dont 35 424 enseignants dans les écoles, collèges et lycées, ce qui représente 77 % des personnels rémunérés. Parmi ces personnels enseignants, 86 % exercent dans le secteur public et 14 % dans le secteur privé sous contrat (même profil que les années précédentes).

Le nombre d'agents rémunérés au titre de la mission d'enseignement scolaire a augmenté d'un peu plus d'un millier d'agents par rapport à l'année précédente. Les programmes 140, 141 et 214 présentent un effectif stable, le programme 139 voit ses effectifs de personnels baisser (- 1 %) et le programme 230 affiche une hausse de plus de + 17% de ses effectifs suite à un important recrutement d'accompagnants d'élèves en situation de handicap. Ce recrutement répond à l'un des principaux enjeux de la nouvelle politique du handicap : l'amélioration de la scolarisation et du suivi des élèves en situation de handicap. Cette hausse des effectifs du programme 230 est particulièrement soutenue depuis la rentrée 2017.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE PERSONNELS PAR PROGRAMME



Un taux global de féminisation en progression

Le taux de féminisation affiché par l'académie est de 72 % contre près de 71 % l'année dernière. Il diffère fortement selon le corps et le programme auxquels appartiennent les agents.

Le premier degré public est composé à 98 % de professeurs des écoles et instituteurs dont 83 % sont des femmes. Pour les personnels d'inspection, le taux de féminisation n'est que de 39 %.

Dans le second degré public, le taux de féminisation s'élève à 60 %. Il s'établit à :

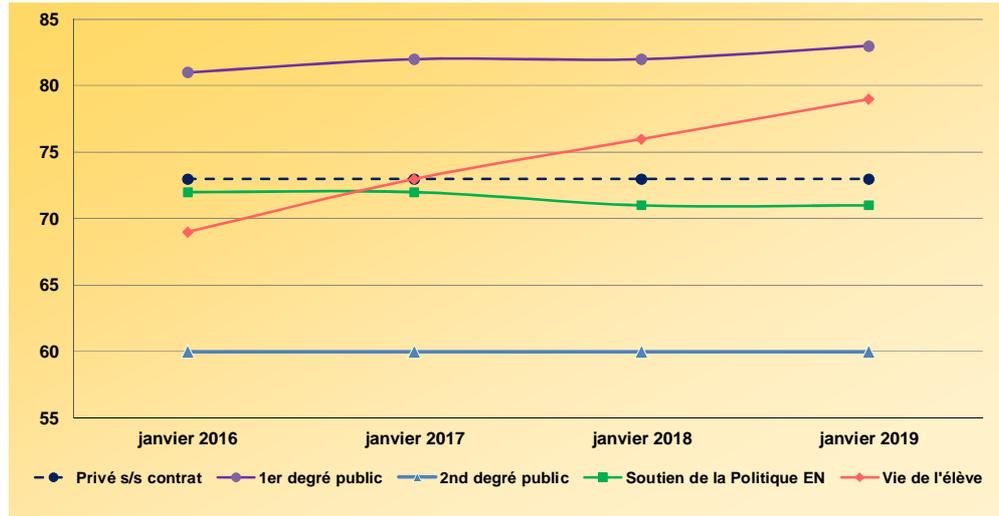
- 58 % pour les enseignants, avec une part de 53 % de femmes pour les agrégés par rapport à 63 % pour les certifiés
- 71 % pour les non enseignants, avec un taux de féminisation de 51 % pour les personnels d'encadrement (A+) par rapport à 58 % des personnels administratifs et techniques de catégorie A.

Dans les établissements du privé sous contrat des premier et second degrés, 73 % des enseignants sont des femmes : le taux de féminisation est respectivement de 92 % dans le premier et de 66 % dans le second degré.

71 % des personnels rémunérés sur le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » sont des femmes.

Quant au programme « Vie de l'élève », les femmes représentent 79 % des personnels rémunérés. Dans les fonctions médico-sociales et dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap, les taux de féminisation sont supérieurs à 94 %.

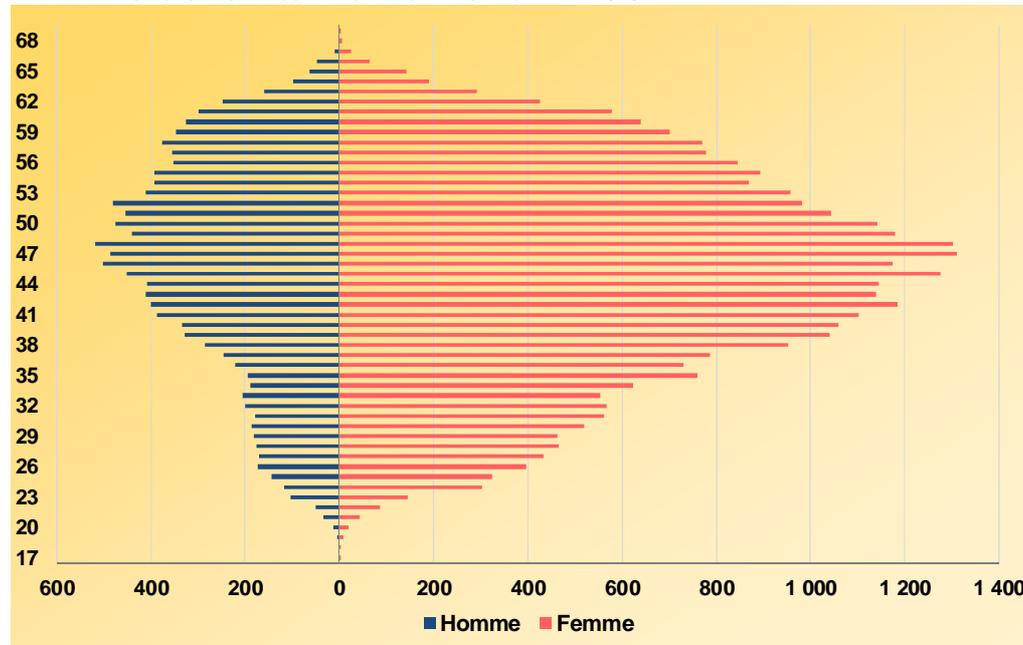
ÉVOLUTION DU TAUX DE FÉMINISATION DES PERSONNELS DE L'ACADÉMIE



Un âge moyen stable

L'académie présente une moyenne d'âge de l'ensemble de ses personnels de 45 ans.

PYRAMIDE DES ÂGES DES PERSONNELS RÉMUNÉRÉS EN JANVIER 2019



Globalement, l'académie affiche une relative stabilité de l'âge moyen depuis au moins 3 ans.

Cependant, au cours de ces 3 années observées, la part des 50 ans et plus est en progression de 3 points passant ainsi de 33 % à 36 % en janvier 2019, tandis que celle des moins de 30 ans diminue d'1 point en affichant 8 % à la dernière date observée.

Selon les programmes et les catégories d'emplois observés, l'âge moyen diffère.

Les programmes recensant les personnels enseignants affichent des moyennes d'âge de 46 ans pour le programme du privé (premier et second degrés sous contrat), 44 ans pour le programme du premier degré public et 47 ans pour le programme du second degré public.

Les personnels d'encadrement, administratifs et techniques présents dans les programmes « Enseignement scolaire du second degré public » affichent 51 ans de moyenne d'âge et 47 ans pour le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

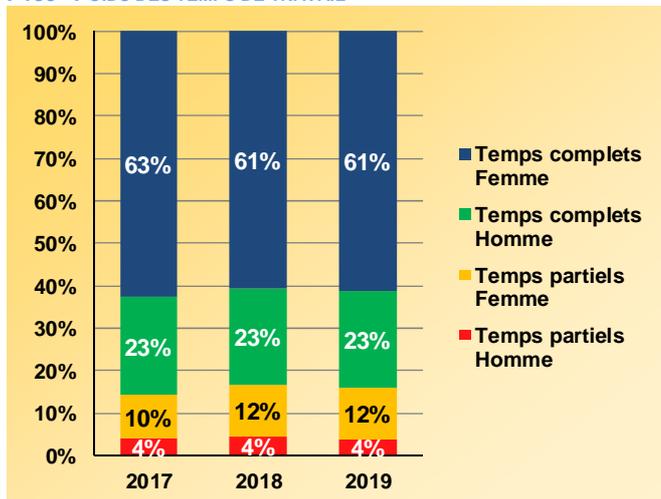
Les personnels d'éducation, médico-sociaux et d'accompagnement d'élèves ont une moyenne d'âge de 41 ans. Le programme « Vie de l'élève » est composé principalement de personnels accompagnant des élèves (soit plus de 81 % des personnels du programme) et leur moyenne d'âge tourne autour de 40 ans.

Un taux de personnels à temps partiel en progression

21 % des agents de l'académie sont à temps partiel dont près de 85 % de femmes. Un taux en constante évolution puisqu'en janvier 2017, il était de 16 % puis de 19 % en 2018. Les femmes ont plus souvent recours au temps partiel que les hommes mais la place du temps partiel diffère selon le programme et la mission des personnels.

La répartition des poids de chaque temps de travail de janvier 2019 reste assez similaire aux 2 précédentes années sauf pour le programme « Vie de l'élève » qui présente une évolution à la hausse de la part des temps partiels et de la féminisation du programme.

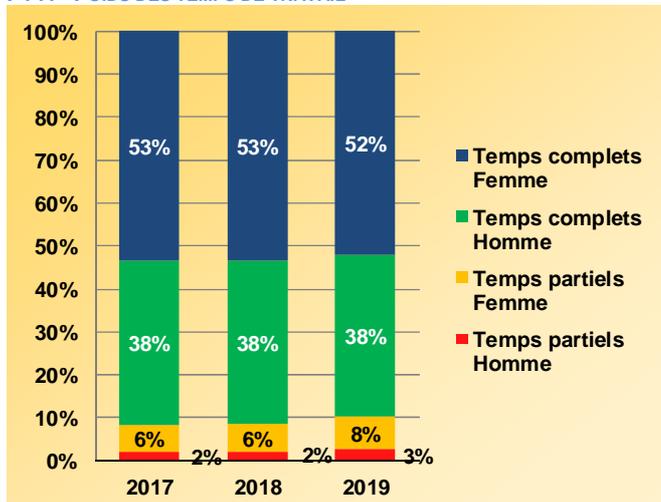
P139 - POIDS DES TEMPS DE TRAVAIL



Dans le premier degré public, 13 % des agents sont à temps partiel dont plus de 96 % concernent des femmes en 2019.

Il existe également une relative stabilité de la répartition des temps de travail sur les 3 dernières années observées, sauf en 2019 où le poids du temps complet des femmes et des hommes baisse à la faveur du temps partiel des femmes.

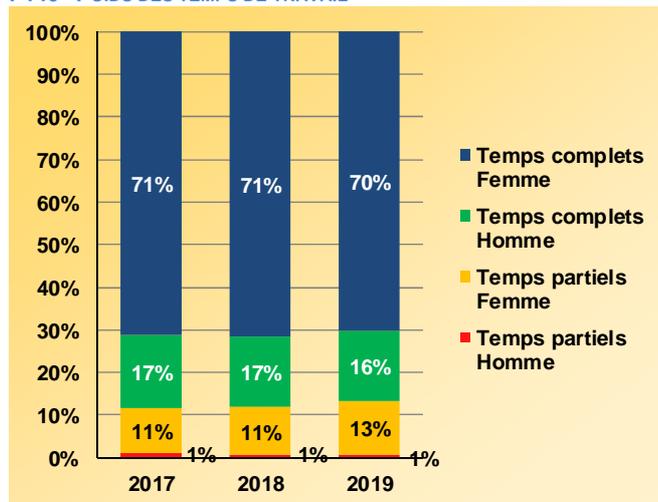
P141 - POIDS DES TEMPS DE TRAVAIL



Dans les établissements d'enseignement privé sous contrat des premier et second degrés, 16 % des personnels sont à temps partiel avec un peu plus de 76 % de femmes concernées en 2019. Le poids du temps partiel dans le premier degré est de 15 % contre 17 % dans le second degré.

L'académie affiche une certaine stabilité dans la répartition des temps de travail de ses personnels sur ce programme, néanmoins en janvier 2018 on constate une augmentation du temps partiel des femmes au détriment du temps complet des femmes.

P140 - POIDS DES TEMPS DE TRAVAIL



Dans le second degré public, 10 % des agents sont à temps partiel dont près de 77 % sont des femmes en 2019. Ce programme concerne à la fois des personnels enseignants, des personnels d'encadrement mais aussi des personnels administratifs et techniques.

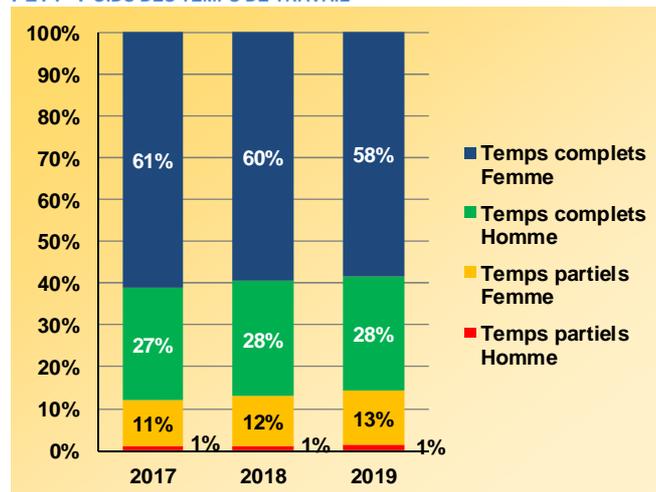
La population enseignante affiche un taux de temps partiel à hauteur de 10 % contre 9 % pour les autres catégories d'emplois recensées dans le second degré public.

Dans le secteur privé, la proportion du temps partiel par rapport au secteur public est plus élevée respectivement de 2 points dans le premier degré et de 7 points dans le second degré. Cela s'explique par le recrutement beaucoup plus important de personnels enseignants contractuels sur des contrats à temps partiel.

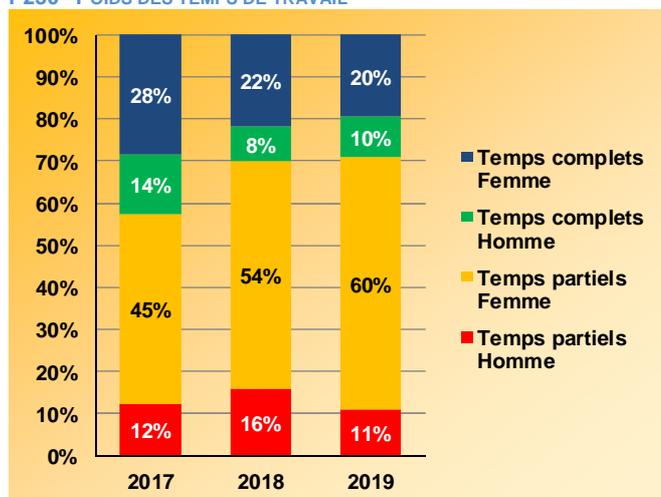
14 % des personnels rémunérés sur le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » sont des agents à temps partiel en 2019.

On constate sur les 3 années observées, une tendance à la hausse du poids du temps partiel des femmes au détriment du temps complet des femmes.

P214 - POIDS DES TEMPS DE TRAVAIL



P230 - POIDS DES TEMPS DE TRAVAIL



En 2019, 71 % des personnels rémunérés sur le programme « Vie de l'élève » sont à temps partiel. Compte tenu de sa composition (près de 86 % d'assistants d'éducation et d'accompagnants d'élèves en situation de handicap), le programme 230 affiche la plus forte part de personnels à temps partiel des 5 programmes de la mission d'enseignement scolaire. En effet, les missions confiées à ces personnels se réalisent dans la grande majorité sur des contrats à temps partiel et la poursuite de leur recrutement à la rentrée scolaire 2017 explique la hausse de la part du temps partiel dans l'académie par rapport au chiffre de la note d'information des personnels de janvier 2017 (57 % en janvier 2017 à 71 % en janvier 2019). ■

Sources et définitions

Les données contenues dans cette note sont issues de la base des bulletins de salaire (univers POLCA-ACA bulletin de salaire v2.21) de janvier 2019 et le Contrôle National des Emplois (CNE).

Le personnel recensé comprend tous les personnels rémunérés par l'académie de Montpellier (hors Andorre). Contrairement aux précédentes notes d'information, les personnels en fin de fonction ou les personnels contractuels effectuant des suppléances ou des remplacements dont la durée est inférieure à l'année scolaire sont dorénavant pris en compte dans les personnels de l'académie.

En raison des différences de champ, les effectifs comptabilisés ne sont pas comparables à ceux présentés dans d'autres documents académiques issus de l'exploitation des fichiers de gestion des personnels (EPP, AGORA, AGAPE, ...).

Rectorat de l'Académie de Montpellier

31, rue de l'Université

CS 39004

34064 Montpellier cedex 2

Tel : 04 67 91 47 00

Directeur de la Publication : Béatrice Gille

Rédacteur en Chef : Paule Alias

Rédaction et traitements statistiques :

Florence Baud

Mise en forme : Philippe Barascut

Toute reproduction de ce document doit faire mention de la source.

Retrouvez toutes nos publications sur le site Internet de l'académie, à l'adresse : <http://www.ac-montpellier.fr/statistiques>

LES PERSONNELS RÉMUNÉRÉS PAR L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER – JANVIER 2019

	Académie	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr. Or.
139 - Enseignement privé du premier et du second degré	4 837	352	1 559	1 704	506	716
140 - Enseignement scolaire public du premier degré	14 258	1 852	3 793	5 752	458	2 403
141 - Enseignement scolaire public du second degré	18 704	2 416	4 772	7 893	494	3 129
214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale	882	62	122	603	33	62
230 - Vie de l'élève	7 322	970	2 034	2 818	260	1 240
Total mission enseignement scolaire	46 003	5 652	12 280	18 770	1 751	7 550

PROGRAMME 140 : ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC PREMIER DEGRÉ

Corps	Effectifs académie	% de femmes	Age moyen	% temps partiel	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr. Or.
INSTITUTEUR	59	75	55	22	2	24	17	2	14
PROFESSEUR DES ECOLES	13 979	83	44	13	1 823	3 716	5 638	451	2 351
PSYCHOLOGUE EDUCATION NATIONALE	145	86	52	6	19	36	64	3	23
INSPECTEUR DE L EDUCATION NATIONALE	54	39	56	0	7	12	24	2	9
AUTRE TITULAIRE	6	17	52	0		2	3		1
CONTRACTUEL	15	87	35	0	1	3	6		5
TOTAL	14 258	83	44	13	1 852	3 793	5 752	458	2 403

PROGRAMME 141 : ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC SECOND DEGRÉ

Corps	Effectifs académie	% de femmes	Age moyen	% temps partiel	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr. Or.
PROFESSEUR AGREGE	1 966	53	48	7	246	481	961	25	253
PROFESSEUR CERTIFIE	9 314	63	47	10	1 221	2 403	3 811	255	1 624
PROFESSEUR DE CHAIRE SUPERIEURE	70	43	54	3		19	45		6
ADJOINT D ENSEIGNEMENT	1	-	-	-		1			
CHARGE D ENSEIGNEMENT EPS	34	35	60	3	7	7	17		3
PROFESSEUR D ENS. GENERAL DES COLLEGES	42	43	61	10	2	8	24		8
PROFESSEUR DES LYCEES PROFESSIONNELS	2 252	51	49	6	293	546	993	50	370
PROFESSEUR D EPS	1 102	45	47	7	155	281	436	34	196
PROFESSEUR DES ECOLES	423	61	46	3	57	99	160	14	93
TOTAL ENSEIGNANTS TITULAIRES	15 204	59	47	9	1 981	3 845	6 447	378	2 553
CONTRACTUEL ENSEIGNANT	1 293	54	43	30	160	364	504	49	216
MAITRE CONTRACTUEL	31	77	55	16	1	8	12		10
TOTAL ENSEIGNANTS NON-TITULAIRES	1 324	55	43	29	161	372	516	49	226
TOTAL ENSEIGNANTS	16 528	58	47	10	2 142	4 217	6 963	427	2 779
INSPECTEUR DE L EDUCATION NATIONALE	26	46	55	0	1	1	22	1	1
INSP.D ACADEMIE/INSP.PEDAG. REGIONAL	49	35	55	0			49		
PERSONNEL DE DIRECTION	508	45	53	0	65	136	208	18	81
CONSEILLER PRINCIPAL D EDUCATION	3	-	-	-		1	2		
PSYCHOLOGUE EDUCATION NATIONALE	118	82	52	11	13	32	51	3	19
TOTAL PERSONNELS DIEO	704	51	53	2	79	170	332	22	101
ADMINISTRATEUR DE L EN	1	-	-	-		1			
ATTACHE D ADMINISTRATION DE L ETAT	215	58	51	2	33	55	87	3	37
INGENIEUR D ETUDES (RECH ET FORM)	2	-	-	-			2		
TOTAL ATOS CATEGORIE A	218	58	51	2	33	56	89	3	37
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	340	84	50	12	39	90	131	17	63
TECHNICIEN DE RECHERCHE & FORMATION(NES)	36	58	50	8	2	9	17		8
TOTAL ATOS CATEGORIE B	376	82	50	11	41	99	148	17	71
ADJ. ADM DES ADMINISTRATIONS DE L ETAT	575	91	51	14	76	155	230	14	100
ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	162	62	49	12	23	43	71	4	21
TOTAL ATOS CATEGORIE C	737	85	51	13	99	198	301	18	121
CONTRACTUEL ADMINISTRATIF	141	91	48	28	22	32	60	7	20
TOTAL PERSONNELS NON-ENSEIGNANTS	2 176	71	51	9	274	555	930	67	350
TOTAL	18 704	60	47	10	2 416	4 772	7 893	494	3 129

PROGRAMME 214 : SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Corps	Effectifs académie	% de femmes	Age moyen	% temps partiel	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr. Or.
PILOTAGE DES SERVICES ACADEMIQUES	25	36	56	0	3	4	14	1	3
ATTACHE D ADMINISTRATION DE L ETAT	65	60	49	6	4	6	47	4	4
MEDECIN	5	100	59	0	1	1	2		1
CONSEILLER TECHNIQUE DES SERV. SOC.	6	100	58	0	1	1	2	1	1
INGENIEUR DE RECHERCHE (RECH ET FORM)	14	50	50	21			14		
INGENIEUR D ETUDES (RECH ET FORM)	44	30	44	23		1	43		
ASSISTANT INGENIEUR (RECH ET FORM)	9	44	53	0			9		
INFIRMIER ENES CATEGORIE A	6	100	55	0	1	1	2	1	1
AUTRE TITULAIRE CATEGORIE A	4	-	-	-			4		
TOTAL CATEGORIE A	178	52	50	10	10	14	137	7	10
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	216	82	48	19	15	34	140	6	21
TECHNICIEN DE RECHERCHE & FORMATION(NES)	36	19	49	8	2	1	31	1	1
ASSISTANT SERVICE SOCIAL ADMIN DE L ETAT	8	100	60	0	1	2	3	1	1
TOTAL CATEGORIE B	260	74	49	17	18	37	174	8	23
ADJ. ADM DES ADMINISTRATIONS DE L ETAT	213	87	49	21	19	28	140	11	15
ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	43	37	54	0	4	5	27	2	5
ADJOINT TECHNIQUE DES ETAB.ENS.	1	-	-	-			1		
TOTAL CATEGORIE C	257	79	50	18	23	33	168	13	20
CONTRACTUEL	93	82	44	22	7	11	66	5	4
APPRENTI	94	70	24	0	4	27	58		5
TOTAL NON-TITULAIRES	187	76	40	11	11	38	124	5	9
TOTAL	882	71	47	14	62	122	603	33	62

PROGRAMME 230 : VIE DE L'ÉLÈVE

Corps	Effectifs académie	% de femmes	Age moyen	% temps partiel	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr. Or.
MEDECIN DE L EDUCATION NATIONALE	42	95	56	29	6	9	18		9
CONS TECH DE SERV SOC AE	6	100	54	17	2	1	3		
INFIRMIER ENES CATEGORIE A	275	96	51	28	37	72	106	13	47
ASSISTANT SERVICE SOCIAL ADMIN DE L ETAT	90	98	46	24	12	23	35	4	16
PERSONNEL DE SANTE NON-TITULAIRE	58	93	44	36	7	15	22	3	11
CONSEILLER PRINCIPAL D EDUCATION	490	76	49	7	67	130	193	15	85
ASSISTANT D EDUCATION	3 449	66	35	66	444	880	1 461	123	541
ACCOMPAGNANT (SITUATION DE HANDICAP)	2 851	94	45	96	383	891	963	89	525
MAITRE D INTERNAT	12	58	56	17	5			7	
SURVEILLANT D EXTERNAT	3	-	-	-		2	1		
CONTRACTUEL	45	67	43	16	7	11	15	6	6
MAITRE CONTRACTUEL	1	-	-	-			1		
TOTAL	7 322	79	41	71	970	2 034	2 818	260	1 240

PROGRAMME 139 : ENSEIGNEMENT PRIVÉ PREMIER ET SECOND DEGRÉS

Corps	Effectifs académie	% de femmes	Age moyen	% temps partiel	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr. Or.
INSTITUTEUR	11	91	53	45	1	4	4		2
PROFESSEUR DES ECOLES	1 245	92	46	12	95	343	519	138	150
MAITRE CONTRACTUEL	182	95	37	32	18	42	60	28	34
TOTAL PREMIER DEGRE	1 438	92	45	15	114	389	583	166	186
PROFESSEUR DES ECOLES 2D	108	76	48	4	7	26	53		22
MAITRE CONTRACTUEL 2D	705	68	41	41	52	252	196	88	117
ADJOINT D ENSEIGNEMENT 2D	20	60	55	50		9	7		4
CHARGE D ENSEIGNEMENT EPS 2D	1	-	-	-		1			
PROFESSEUR AGREGE 2D	128	48	48	3	4	52	45	6	21
PROFESSEUR CERTIFIE 2D	1 768	70	48	12	127	552	655	148	286
PROFESSEUR D EPS 2D	221	36	45	9	18	70	79	20	34
PROFESSEUR DE CHAIRE SUPERIEURE 2D	3	-	-	-			2		1
PROFESSEUR DES LYCEES PROFESSIONNELS 2D	445	62	47	6	30	208	84	78	45
TOTAL SECOND DEGRE	3 399	66	46	17	238	1 170	1 121	340	530
TOTAL	4 837	73	46	16	352	1 559	1 704	506	716

Total académie	46 003	72	45	21	5 652	12 280	18 770	1 751	7 550
-----------------------	---------------	-----------	-----------	-----------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------